



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Wimereux, le 19 juin 2025

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.082

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE -

(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉLIBÉRATION N° 20250625_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 1 du budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 1 du budget Camping Municipal de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_3 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET WIMEREUX LOCATIF DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 1 du budget Wimereux Locatif de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_4 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2025 - MODIFICATION.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, la ville de Wimereux octroie des subventions de fonctionnement à diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités. Ainsi, une nouvelle association est concernée (mouvement vie libre).

DÉLIBÉRATION N° 20250625_5 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Responsable du Service de Gestion Comptable lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 639,75 € (*six cent trente-neuf euros et soixante-quinze centimes*). Il s'agira pour le Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20250625_6 : BUDGET CAMPING MUNICIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Responsable du Service de Gestion Comptable lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 467,46 € (*quatre cent-soixante-sept euros et quarante-six centimes*). Il s'agira pour le Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_7 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'autoriser la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 5 000.00 € (*cinq mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2002988-1 dans lequel un désistement a été enregistré, clôturant de fait le contentieux.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_8 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'autoriser la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 4 000.00 € (*quatre mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2207455-1 relatif au refus du permis de construire n° 21 61.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_9 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 000.00 € (*deux mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2504155-1 relatif à la contestation de la délivrance du permis de construire n° 21 61.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_10 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 500.00 € (*deux mille cinq cent euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2301580-1 relatif à la contestation de la délivrance du permis de construire n° 22 14.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_11 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 000.00 € (*deux mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2305373-8 relatif à la contestation par un agent communal du refus de lui accorder un congé pour invalidité imputable au service (CITIS).

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20250625_12 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 000.00 € (*deux mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2305375-8 relatif à la contestation de la mise en disponibilité d'office d'un agent communal.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_13 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 3 000.00 € (*trois mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2410248-8 relatif à la contestation de la sanction disciplinaire d'un agent communal.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_14 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 000.00 € (*deux mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2409955-8 relatif au rejet de la déclaration d'accident de travail et du placement en congé pour invalidité imputable au service (CITIS) d'un agent communal.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

Cette délibération va permettre la nomination de deux agents, du Centre Technique Municipal, au sein du cadre d'emplois d'agents de maîtrise suite aux résultats des listes d'aptitude du Centre de Gestion 62.

Il s'agit aussi de créer plusieurs postes d'adjoints techniques au sein du service Administration Générale.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_16 : AMÉNAGEMENT CYCLABLE DE LA VÉLOMARITIME EN AGGLOMÉRATION DE WIMEREUX - CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Dans le cadre de l'aménagement de la vélomaritime à l'entrée Nord de Wimereux – Avenue François Mitterrand – RD 940, le service Grands Travaux du Département a réalisé une voie cyclable, des stationnements et 2 plateaux sur le domaine public départemental.

Il convient de fixer par le biais d'une convention entre le Département et la ville de Wimereux les modalités d'entretien et de gestion de domaine public ainsi que les responsabilités.

.../...

.../...

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de Wimereux.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_17 : FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE « JEANNE D'ARC » - ANNÉE 2025 - RECTIFICATIF.

Suite à la délibération n° 20250403_22 du Conseil Municipal du 03 avril 2025 fixant la participation communale au fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc pour l'année 2025 pour 149 élèves Wimereusiens, il convient de rectifier une erreur de 51 centimes sur le forfait attribué. Le forfait global sera donc porté à 103 007,44 € (*cent trois mille sept euros et quarante-quatre centimes*) au lieu de 103 006,93 € (*cent trois mille six euros et quatre-vingt-treize centimes*).

DÉLIBÉRATION N° 20250625_18 : AMÉNAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL L'OLYMPIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Par délibération n° 20240925_13 du 25 septembre 2024, le Conseil Municipal a sollicité une participation du Département du Pas-de-Calais pour la pose d'un portail d'entrée en vue de sécuriser le camping municipal l'Olympic. Depuis cette date, le projet a évolué et s'est enrichi en incluant des investissements liés à la mobilité : solution de stationnement des vélos (garages, arceaux), remplacement de la terrasse et de sa rampe d'accès au mobile-home PMR, traçage des cheminements vélos. Un nouveau financeur pourrait également intervenir à ce titre (Leader). Il sera donc demandé au Conseil Municipal de valider ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Département du Pas-de-Calais et de la Région des Hauts-de-France au titre du programme européen Leader, leur participation financière.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_19 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.



Le Maire de Wimereux,
Jean-Luc DUBAËLE.